



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Décodages

École nationale de protection judiciaire de la jeunesse

Une publication de l'unité recherche et études
Mars 2023

n°3



Un pénitencier à La Réunion :
une histoire de pierres, d'hommes
et d'enfants (1863-1879)

Cette synthèse est le résultat d’une recherche archéologique et historique sur les ruines du pénitencier de l’Îlet à Guillaume dans les hauteurs de Saint-Denis en 2020-2021¹.

Il s’agissait pour le volet qui nous occupait d’offrir une *« présentation historique du pénitencier pour enfants de l’Îlet à Guillaume replacée dans son contexte local et national² »* conjointement à une étude confiée aux archéologues de l’océan Indien.

Le projet proposé était de ne pas se contenter de livrer une chronologie précise du pénitencier, mais d'inscrire la création de cette vice-communauté de l’Îlet à Guillaume (1863-1879) dans l’histoire plus générale des colonies pénitentiaires françaises (1839-1927) tout en se nourrissant des échanges réguliers avec les découvertes des archéologues sur le terrain.

Véronique Blanchard

Historienne, responsable du Centre d’exposition historique « Enfants en justice », ENPJJ

Cette étude historique se situe au croisement de l’histoire de la justice des enfants en France depuis le 19^e siècle, mais également de celle de la religion, en l’occurrence celle des missionnaires spiritains à partir de 1830 et enfin d’une histoire de la colonisation, spécifiquement celle de La Réunion, vieille colonie de peuplement marquée par l’esclavage.

« Solitude parfaite, nature belle et grandiose, climat délicieux, il serait à souhaiter que dans toutes nos missions on eût une Îlet… c’est une des plus belles [acquisitions] que la congrégation ait pu faire³. »

Ainsi écrit le père Gommenginger lorsqu’il découvre l’Îlet à Guillaume. Ce prêtre spiritain arrive à La Réunion à l’été 1868, suite à une traversée en bateau de deux mois. Après quelques jours passés à Saint-Denis dans les vastes bâtiments de la congrégation, il monte à dos d’âne jusqu’à La Montagne et emprunte un chemin étroit pour une marche périlleuse jusqu’au plateau perché de l’Îlet. Il est émerveillé par la situation géographique de l’endroit, mais également par les réalisations de ses confrères et des enfants : cases immenses, murs et murets nombreux, plantations luxuriantes, bassins d’eau… Il lui paraît n’avoir jamais vu ailleurs une telle piété. Ce père ne tarit pas d’éloges pour convaincre ses supérieurs spiritains du bien-fondé de l’installation d’un pénitencier pour enfants dans ce lieu reculé.

L'origine du pénitencier: des promesses impossibles

Il s’agit bien de convaincre, car cette création dans les hauteurs de Saint-Denis n’a rien d’une évidence, elle est le fruit d’un contexte particulier.

L’histoire débute en 1858, à un moment de grande expansion économique de La Réunion. L’administration coloniale et les autorités religieuses entretiennent, alors, de bonnes relations, et l’idée de fonder un pénitencier pour enfants sur l’île voit le jour. Pour ce faire, le gouvernement réunionnais se réfère à la législation française du 19^e siècle.

La congrégation des missionnaires du Saint-Esprit est choisie pour porter ce projet parce que ces religieux sont installés et reconnus sur l’île depuis le début du siècle, mais surtout parce qu'ils peuvent s'appuyer sur leur expérience de la colonie agricole pénitentiaire de Saint-Ilan (Côtes-d’Armor) qu’ils ont établie dès 1855.

Dans un premier temps, la mission qui leur est confiée est d’accueillir à Saint-Denis, dans les bâtiments de la Providence: une école professionnelle technique, un asile pour vieillards et le pénitencier pour enfants. Il s’agit, comme en métropole, d’éviter que les enfants des classes populaires vagabondent, volent ou qu’ils provoquent le mécontentement de leurs familles et patrons.

Après cinq ans, en 1863, le supérieur Duboin persuade sa congrégation de la nécessité spirituelle et matérielle d’acquérir un second pénitencier dans les hauteurs de Saint-Denis, à l’Îlet à Guillaume. Le choix est osé, mais il répond à deux impératifs: la conformité de l’Îlet à la philosophie générale du redressement des enfants perdus (un lieu éloigné qui permet rédemption et travail) et la conviction que ce pénitencier offrira des bénéfices économiques à la congrégation (ressources du site en bois, café, vanille, etc.).

Les archives dévoilent comment ces promesses de « bonnes affaires » concurrencent les promesses « morales » et conduisent les missionnaires à privilégier le travail et la production plutôt que le relèvement moral et religieux des enfants.

Le pénitencier connaît son plein essor entre 1868 et 1870. Une communauté de 150 enfants, encadrés par un père et 8-10 frères, investit un plateau anciennement occupé par une exploitation de café. En quelques années, elle crée une douzaine de bâtiments, dont deux aux élévations maçonnées, de vastes cases, deux chapelles, des ateliers, des aménagements agricoles sur plus de trois hectares terrassés et clôturés, une irrigation fonctionnelle pour des plantations variées, un pont suspendu et une route, certes inachevée mais néanmoins impressionnante.

L’étude a retracé, de manière inédite et précise, la chronologie des constructions et leurs emplacements, ainsi que des liens avec les productions agricoles et l’économie. Travail minutieux et long, facilité par la confrontation entre les extraits des courriers spiritains et les relevés archéologiques, les uns répondant aux autres (cf. chronologie).

Notes ↓

1 — L’Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) a remporté un appel d’offres du département de La Réunion.

Dans ce cadre, il a proposé que le chapitre historique de l’étude soit confié à un ou une spécialiste de la justice des enfants. Notre mission, soutenue par l’ENPJJ, a débuté en mars 2020 et s’est achevée en juin 2021 à la remise du rapport : *Le pénitencier pour enfants (1863-1879) redécouvert. Étude historique, prospections et relevés archéologiques*.

2 — « Cahier des clauses techniques particulières » rédigé par le département, p.7, avril-mai 2020.

3 — Lettre du père Gommenginger au Révérend, ACSSP, 3M1.9.5, 15 juillet 1868.

4 — Archives du diocèse de La Réunion, 1.B.12.062.

5 — Lettre du père Limbour au Révérend, ACSSP, 3M1.7a5, 13 mars 1866.

6 — Entre autres: Maillard B., « "Ils sortiront des hommes", Les enfants du pénitencier de l’Îlet à Guillaume (île de La Réunion), 1864-1879 », dans *Histoire pénitentiaire*, vol. 2, Direction de l’administration pénitentiaire, 2005. Moignoux P., *Graine de bagnard: roman d'une enfance scarifiée à l'Îlette à Guillaume*, Azalées Éditions, 2006.

7 — Lors d’un déplacement à La Réunion en septembre 2020.

8 — Cette phase a été réalisée entre mai et juillet 2021.

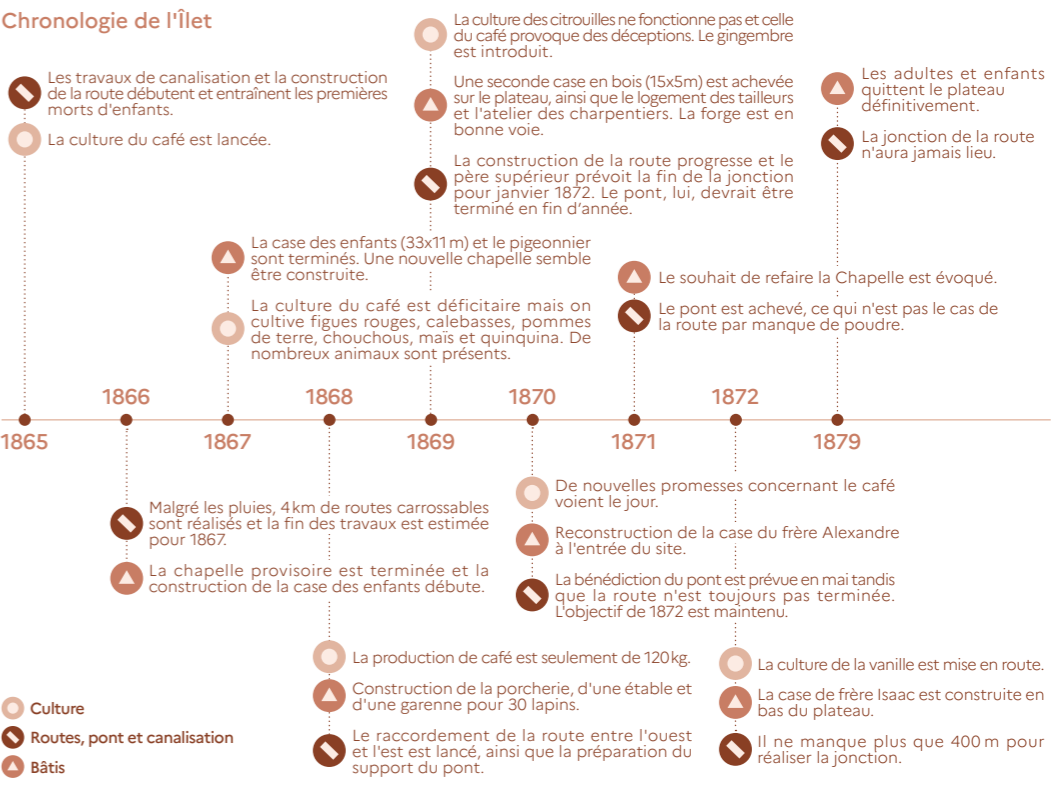
9 — Intervention d’un mois à l’Îlet à Guillaume pour une équipe de 4 archéologues et une illustratrice.

10 — Marimoulou M., Play J. (dir.), *Regards d’ici et d’ailleurs sur l’engagisme*, Actes des journées internationales d’études, 2018.

11 — Lettre du père Stoffel au Révérend, ACSSP, 3M1.3a3, 27 juin 1873.

12 — Lettre du frère Adam, ACSSP, 3M1.3a3, 10 novembre 1874. Le père fait référence ici aux enfants poursuivis suite à des agressions sexuelles.

13 — Ces éléments dévoilés par l’étude expliquent la nécessité de poursuivre la recherche et donc du lancement d’une seconde phase de travaux débutée en septembre 2022. Le dépouillement et l’analyse des dossiers judiciaires devraient offrir un tableau précis du public du pénitencier.



Premières ébauches d’un portrait de groupe

Ces réalisations considérables, construites dans un temps record, sont liées à la course au rendement économique des pères de la congrégation. Au fil des correspondances, on découvre la démesure de l’entreprise et le coût humain d’un tel projet. Paradoxalement, les acteurs centraux de ce pénitencier, les enfants, ne sont que des silhouettes dans les archives spiritaines. Dessiner le profil de ces jeunes pensionnaires de l’Îlet a nécessité une plongée dans les répertoires afin de mesurer les effectifs, de calculer les âges moyens, les durées de placement et les motifs de la correction.

Aujourd’hui, il est possible d’affirmer que ce sont plus d’un millier d’enfants, entre 8 ans et 21 ans qui ont vécu dans ce pénitencier. La moyenne est de 70 enfants présents à l’Îlet par an, entre les débuts de l’expérience et les dernières années. Il existe néanmoins de réelles variations puisqu’on dénombre près de 220 enfants en 1865 (ce qui s’explique par la décision de monter tous les enfants de la Providence quelque temps « au bon air ») et seulement 18 en 1873 (période noire des relations entre la congrégation et le conseil général). Ils sont majoritairement restés entre 3 et 4 ans sur le plateau. Ces adolescents avaient en moyenne 14 ans au moment du jugement, ils sont conduits à l’Îlet à Guillaume suite à des fugues, de l’indiscipline au travail, des conflits familiaux, des petits vols et parfois parce qu’ils sont auteurs d’agressions sexuelles. La sentence la plus longue est celle du jeune Aristide Fatima, créole, âgé de 10 ans et condamné par le tribunal correctionnel à une peine de 10 ans, sans que soient notifiés les détails de l’infraction dans le registre⁴. Essentiellement créoles et indiens, les jeunes détenus viennent des classes populaires, voire pauvres, de La Réunion.

Les archives confirment que le confort et le bien-être matériel des enfants enfermés à l’Îlet ne sont pas les priorités des missionnaires. Leurs journées sont longues et remplies, les travaux effectués dangereux: *« Quand on voit, ce qui est le plus frappant, ces jeunes détenus, si paresseux par nature, se livrer à ces travaux avec une ardeur indomptable, se remettre au travail immédiatement après leur repas, sans vouloir de récréation. Quand on voit, de l’autre côté de la montagne le frère Alexandre avec sa gent menue, la bande des petits abattant des arbres et avancer son sentier de 50 à 60 m par jour⁵. »*

Enfin, il règne dans ce pénitencier des violences institutionnelles multiples: maltraitance des surveillants sur les colons, accidents au travail, morts brutales. Ce sont au moins 14 enfants qui décèdent lors des travaux sur la route ou dans un des bassins de l’Îlet.

Entre histoire nationale et histoire locale

On peut être surpris de découvrir que le pénitencier de l’Îlet à Guillaume réunit de nombreuses caractéristiques des colonies pénitentiaires ouvertes en métropole à la même période. Les Spiritains, dans la philosophie de la loi de 1850, instaurent un régime disciplinaire autour du travail et de la religion, loin de la ville et des familles, soit un cadre fort similaire à celui pensé par les philanthropes de l’époque. Il y a là une organisation qui rapproche de manière édifiante un établissement perché dans les montagnes de La Réunion avec des institutions comme Mettray, Belle-Île ou Saint-Hilaire au cœur de la France métropolitaine. Cependant, il faut souligner que le contexte colonial et politique crée également des spécificités propres au territoire.

Méthodologie ↓

La recherche historique pour le 19^e siècle se centre essentiellement sur l'analyse de sources archivistiques. Faire l'histoire du pénitencier de l'Îlet à Guillaume commence par la lecture de la littérature grise existante⁶ et se poursuit grâce au dépouillement et à l'analyse d'archives relatives à son installation et développement. Il s'agit de trouver des fonds qui offrent des éléments précis sur la chronologie (les étapes principales de la création), les acteurs (adultes et jeunes) et la géographie (plans) du site étudié.

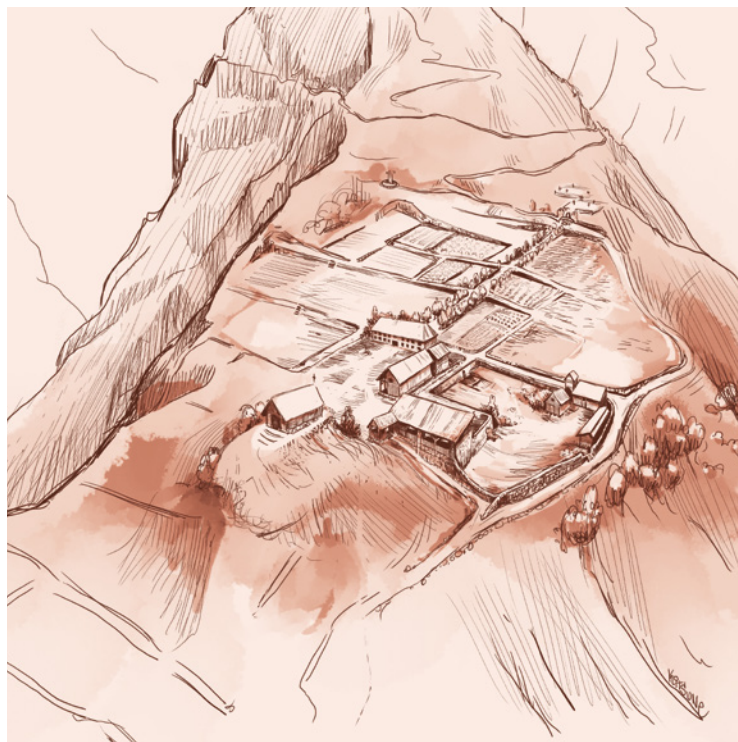
En l'occurrence, ici, nous avons identifié un premier fond central, celui de la congrégation du Saint-Esprit à Chevilly-Larue (Val-de-Marne) où se trouve réunie toute la correspondance entre les pères supérieurs missionnés à La Réunion et les responsables de la congrégation en métropole. Ce sont des centaines de lettres échangées entre 1858 et 1879 (en moyenne une à deux par mois) qui ont été consultées (écriture à la plume d'oie, papier abîmé par le temps) et retranscrites. Ce courrier régulier et abondant permet d'obtenir parfois des éléments précis sur le pénitencier, également des informations sur les relations entre la congrégation et le pouvoir politique, plus rarement des données sur les jeunes détenus. Il s'agit donc d'en faire l'analyse en les croisant avec d'autres documents. Pour cela, d'autres fonds ont été consultés, celui des archives du diocèse, et par sondage quelques dossiers des archives départementales de La Réunion⁷. Ces répertoires et dossiers nominatifs ont été riches d'enseignement concernant l'identité des détenus et les motifs de leur enfermement. Enfin, une visite aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM) a affiné, à partir des rapports gouvernementaux, la connaissance de l'histoire politique coloniale réunionnaise.

Une des originalités de cette étude repose sur l'écriture conjointe du rapport avec les archéologues⁸. L'objectif étant de croiser les apports de la recherche historique avec ceux des fouilles sur le terrain⁹. Cela a nécessité une confrontation régulière entre les résultats afin de parvenir à retracer une histoire de pierres, d'hommes et d'enfants. C'était pour nous, toutes et tous, une expérience inédite qui a demandé à ce que nos méthodologies disciplinaires se mêlent et se complètent. Pour exemple, les étapes de la construction à l'Îlet, racontées par le père Duboin au fil de ses courriers, ont été retranscrites et ordonnées. Cette compilation a permis ensuite aux archéologues de mieux lire les ruines et donc de phaser avec précision les élévations retrouvées sur le plateau.

D'une part, une majorité des enfants placés à l'Îlet sont, avant d'avoir eu affaire à la justice, engagés chez des patrons de l'île. C'est une caractéristique de l'histoire réunionnaise, totalement absente en métropole. L'engagisme¹⁰ est né d'une décision du gouvernement colonial, suite à l'abolition de l'esclavage (1848), afin de trouver une main-d'œuvre nombreuse et bon marché. Pour cela, des accords sont passés avec la puissance coloniale britannique, autorisant des milliers d'Indiens (hommes, femmes et enfants) à débarquer à La Réunion avec un engagement de travail. Les archives montrent que même à l'âge de 9, 10 ou 12 ans il est possible d'être un engagé et qu'au moindre incident (insolence, refus de travail, etc.), l'enfant est envoyé devant la justice de paix et souvent condamné à quelques semaines de pénitencier.

D'autre part, la question raciale est régulièrement soulevée, alors qu'elle ne se pose pas en Touraine ou en Bretagne. Ainsi, les propos racistes affleurent fréquemment dans les archives, que ce soit quand les pères évoquent les frères « noirs » : « J'ai toujours regardé comme très fâcheux de mettre des pères créoles et surtout des noirs à la tête de quelque chose. De suite ils se croient quelque chose et deviennent d'une susceptibilité extraordinaire¹¹... » ou quand il s'agit de décrire les enfants et les motifs de leur enfermement : « Ceux qui connaissent l'abandon des enfants du noir peuvent s'en faire une idée. Il y a des pauvres enfants qui selon le proverbe chez nous ne sont pas encore secs derrière les oreilles qui connaissent tout ce que l'on peut connaître et qui sur ce chapitre ont une mémoire et un esprit étonnants¹². » Cette analyse au croisement des notions de « classe » et de « race » est à approfondir¹³.

Illustration de l'Îlet



© Kitsune — dessin recolorisé

Conclusion

Notre étude reprend les raisons de la fermeture de la Providence et du pénitencier de l'Îlet. Selon nous, elle est le résultat d'antagonismes forts entre une partie de la classe politique de la colonie et les congrégations, dont celle du Saint-Esprit. Si cette dernière finit après dix années de conflits, et moult menaces, par remporter un procès devant le Conseil d'État, l'administration parvient, elle, à réduire les effectifs des jeunes détenus dès 1873. L'activité doit s'interrompre faute de « pensionnaires » en 1879. Le plateau est déserté. La Réunion ne rouvrira un lieu consacré aux enfants de justice qu'à partir de l'entre-deux-guerres.

L'image du pénitencier de l'Îlet à Guillaume s'est dévoilée grâce aux décryptages historiques, archéologiques et archéobotaniques. Cette histoire renouvelée à la lecture des archives et grâce au travail de relevés précis et exhaustifs, offre un tableau du pénitencier (cf. illustration) que la dessinatrice Kitsune a su habilement restituer.

